

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JUIN 2025**

DELIBERATION N°03 - DCM-20250617-03

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 20
Votants : 26
Pour : 19
Contre : -
Abstentions : 7*

* Mme Martine
BECRET, M.
Dominique LAVIGNE,
Mme Marie-Ange
THEBAUD, M.
Christophe MARTIN,
Mme Hélène
ETCHENIQUE, M.
Jérôme RANCE, M.
Frédéric BILLARD

L'an deux mille-vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 6 avril 2025

Membres présents :

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M. José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, M. Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, M. Alain DARTIGUES, M. Jean-Pierre ALPHA, M. Jonathan DARRIGADE, Mme Céline DOS SANTOS, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, M. Christophe MARTIN, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Jérôme RANCE, M. Frédéric BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Catherine DUPIN donne pouvoir à Mme Laurence GUYONNIE
M. Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Gilles LASSABE
Mme Simone PUYO donne pouvoir à M. José DOS SANTOS
Mme Catherine DUFOUR donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ
M. Eric DEITIEUX donne pouvoir à M. Jean-Marie GUTIERREZ
Mme Marie-Ange THEBAUD donne pouvoir à M. Jérôme RANCE

Membres absents :

M. Bastien GERY
Mme Alexandra VALETTE
Mme Jennifer WEBER

Objet :
Décision
modificative n°1

Secrétaire de séance : Mme Céline DOS SANTOS

Rapporteur : Monsieur Francis GONZALEZ, Maire

Il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour régulariser des opérations d'ordre et prévoir de nouvelles dépenses d'investissement, qui se décompose comme suit :

En section de fonctionnement

Avec une augmentation de crédits sur 4 postes de recettes de fonctionnement pour un total de 39 868€ :

- 73118 Autres contributions directes : + 1 618€
- 741121 Dotation de Solidarité Rurale : + 11 266€
- 741127 Dotation Nationale de Péréquation : + 2 580€
- 7478222 C.A.F. : + 24 404€

En dépenses de fonctionnement :

- Prévission d'une écriture d'ordre de section à section : au compte 6681 (Ch 042) : Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt à risques +114 700€
- Pour équilibrer la section de fonctionnement, il est nécessaire de réduire le virement à la section d'investissement (compte 023) de – 74 832€.

En section d'investissement :

- Dans les recettes, on retrouve par jeu d'écriture l'intégration de la pénalité de remboursement anticipé du capital pour + 114 700€ au 1641 (040).
- Et la réduction du virement de la section de fonctionnement (compte 021) – 74 832€

Puis, suite à la demande du Service de Gestion Comptable Côte Basque il est nécessaire de régulariser d'autres écritures d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, mêmes montants en dépenses et en recettes :

- Des écritures liées aux emprunts du Territoire et Energie 64 :
 - Article 27638 (ch 041) régularisation des emprunts TE64 (n° inv 30012) pour 58 492€
 - Article 168758 (ch 041) intégration du capital restant dû fin 2024 des emprunts TE64 Eclairage public pour 459 660€
- Des écritures liées au refinancement de l'emprunt Dexia dit toxique :
 - Article 166 (ch 041) refinancement de la dette : 798 187€
 - Article 1641 (ch 041) capital restant dû nouvel emprunt hors pénalité de remboursement pour 798 187€

Pour un total de recettes d'investissement de 2 154 394€.

Dans les dépenses, on retrouve également les écritures liées aux emprunts du Territoire et Energie 64 et liées au refinancement de l'emprunt Dexia dit toxique pour les mêmes montants.

- Article 16878 (041) régularisation emprunts TE64 : 58 492€
- Article 2041582 (041) intégration du capital restant dû fin 2024 des emprunts TE64 éclairage public 459 660€
- Article 1641 (041) remboursement ancien emprunt Dexia toxique pour 798 187€
- Article 166 (041) refinancement de la dette pour 798 187€

Ouverture de crédits supplémentaires (39 868€) sur les opérations d'équipement suivantes :

- Opération 107 : travaux dortoir école JB Lanusse pour 14 868€
- Opération 120 : travaux d'urgence 10 000€
- Opération 34 : travaux rue Bramarie, RD810, signalisation 8 000€

- Opération 36 : travaux mur de Peloste : 2 000€
- Opération 91 : achat matériel pour personnel communal : 5 000€

La décision modificative N°1 est maintenant équilibrée également en section d'investissement.

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant
1641 (041) – 01 Emprunts en euros	798 187,00	021 (021) – 01 Virement de la section de fonctionnement	-74 832,00
166 (041) – 01 Refinancement de dette	798 187,00	1641 (041) – 01 Emprunts en euros	798 187,00
16878 (041) – 01 Autres organismes et particuliers	58 492,00	1641 (040) – 01 Emprunts en euros	114 700,00
2041582 (041) – 01 Bâtiments et installations	459 660,00	166 (041) – 01 Refinancement de dette	798 187,00
21312 (21) – 211 – 107 Bâtiments scolaires	14 868,00	168758 (041) – 01 Autres groupements	459 660,00
21314 (21) – 325 – 120 Bâtiments culturels et sportifs	10 000,00	27638 (041) – 01 Autres établissements publics	58 492,00
2151 (21) – 845 – 34 Réseaux de voirie	8 000,00		
2151 (21) – 510 – 36 Réseaux de voirie	2 000,00		
2188 (21) – 510 – 91 Autres	5 000,00		
	2 154 394,00		2 154 394,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant
023 (023) – 01 Virement à la section d'investissement	-74 832,00	73118 (731) – 01 Autres contributions directes	1 618,00
6681 (042) – 01 Indem. Remboursement anticipé	114 700,00	741121 (74) – 01 Dotation de solidarité rurale	11 266,00
		741127 (74) – 01 Dotation nationale de péréquation	2 580,00
		7478222 (74) – 020 Caisse d'allocations familiales	24 404,00
	39 868,00		39 868,00
TOTAL DEPENSES	2 194 262,00	TOTAL RECETTES	2 194 262,00

**Certifié
exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la
publication
le**

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 telle qu'exposée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 17/06/2025

Le Maire,
M. Francis GONZALEZ



La Secrétaire,
Mme Céline DOS SANTOS

